

BAREME D'HONORAIRES au 2 juillet 2025

VENTE (Habitat)

Honoraires (Habitat) à la charge du mandant

Montant de la vente (Prix de commercialisation)			Mandat non exclusif	Mandat SUCCESS	Montant de la vente (Prix de commercialisation)			Mandat non exclusif	Mandat SUCCESS		
De	0€	à	49 999€	4 999€	5 900€	De	200 000€	à	229 999€	13 000€	14 000€
De	50 000 €		79 999 €	6 500 €	7 500 €	De	230 000€	à	269 999€	15 000€	16 000€
De	80 000€	à	109 999€	7 000€	8 000€	De	270 000€	à	299 999€	16 500€	17 500€
De	110 000€	à	139 999€	8 500€	9 500€	De	300 000€	à	329 999€	18 000€	19 000€
De	140 000€	à	169 999€	10 000€	11 000€	De	330 000€	à	360 000€	19 500€	20 500€
De	170 000€	à	199 999€	11 500€	12 500€	Au - delà			5,50%	6,00%	

Si par effet de seuil, le même calcul d'honoraires donnait 2 montants différents, le montant d'honoraires appliqué au mandat serait le plus faible des 2 résultats.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "**SUCCESS**" avec validation de la clause confiance :

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "**SUCCESS**" avec validation de la clause fidélité : Une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais du Groupe Keller Williams pour le compte d'un même client.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "**SUCCESS**" avec validation de la clause Win/Win : Les honoraires affichés sur le présent barème seront divisés par moitié, en cas de vente à un Acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par ledit Mandat SUCCESS

RECHERCHE (Habitat)

Honoraires (Habitat) à la charge du mandant

3% TTC du prix d'achat, avec un forfait minimum de 7 500€ TTC pour les biens jusqu'à 250 000 €

LOCATION

HABITATION			BAIL COMMERCIAL	
Honoraires bailleur	8% TTC du loyer annuel	- Entremise : 1,5% - Visite, dossier, bail : 4% - Etats des lieux : 2,5%	10% HT du loyer triennal HT (minimum 1500 € HT)	
Honoraires locataire*	6,5% TTC du loyer annuel	- Visite, dossier, bail : 4% - Etats des lieux : 2,5%	Honoraires à la charge du preneur et/ou du bailleur ou répartis entre eux selon mandat	
			BAIL PRÉCAIRE	
			25% HT du loyer annuel HT (minimum 1500 € HT)	
			Honoraires à la charge du preneur et/ou du bailleur ou répartis entre eux selon mandat	

*Dans la limite des plafonds légaux selon le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 : 8€ par m2 pour la partie « visite, dossier, bail » et 3€ par m2 pour l'état des lieux

KW Océan - SAS TEAM DE LA RADE au capital de 168 757 €

Rue Jean Fourastié – Zone de Kerscao – Bâtiment K4 - 29480 LE RELECQ KERHUON
CPI 2901 2021 000 000 002 - RCP MMA ENTREPRISE – Garantie Financière 120 000 € GALIAN

GESTION by Obi29

Le service de gestion locative est assuré par notre partenaire Obi29

ENCAISSEMENTS
7,8% TTC des sommes encaissées

GARANTIE DE LOYERS IMPAYES avec carence
2,7% TTC des sommes encaissées
GARANTIE TOTALE sans carence (Loyer garanti chaque mois)
3,7% TTC des sommes encaissées

VENTE et RECHERCHE (Entreprise et Commerce)

Vente de fonds de commerce (sur le montant net vendeur)

- Vente de 1 à 500 000 € 8 % d'honoraire HT (minimum 10 000 € HT)
- Vente > à 500 000 € 6 % d'honoraire HT

Vente des murs commerciaux (sur le montant net vendeur)

- Vente de 1 à 500 000 € 8 % d'honoraire HT (minimum 10 000 € HT)
- Vente > à 500 000 € 7 % d'honoraire HT

Vente Droit au Bail (sur le montant net vendeur)

10 % d'honoraire HT (minimum 10 000 € HT)

Vente autres (terrains, etc..)(sur le montant net vendeur)

- Vente de 1 à 500 000 € 10 % d'honoraire HT (minimum 10 000 € HT)
- Vente > à 500 000 € 8 % d'honoraire HT

Cession d'entreprise en parts sociales (sur le montant de la valeur globale de l'entreprise)

- Vente de 1 à 1 000 000 € 10 % d'honoraire HT (minimum de 15 000 € HT)
- Vente > à 1 000 000 € 8 % d'honoraire HT

Les honoraires (Entreprise et Commerce) s'entendent Hors Taxes et payables à la levée des conditions suspensives.

Les honoraires (Entreprise et Commerce) sont à la charge de l'acquéreur ou du preneur.

Dans certains cas, les honoraires peuvent être à la charge des deux parties.

VIAGER

Dans le cadre d'une vente en viager mutualisé, les honoraires d'un montant de 7,2% TTC de la valeur libre expertisée du bien, seront à la charge de l'acquéreur.

VENTE et RECHERCHE (Garage, Box, Place de parking)

Vente de garage, box, places de parking

Honoraires : 2 500 € TTC (soit 2083,33 € HT)

MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

En cas de différend, vous pourrez adresser une réclamation écrite au MANDATAIRE. Si la réponse à votre réclamation ne vous satisfait pas ou en l'absence de réponse dans un délai de 30 jours, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation compétent inscrit sur la liste des médiateurs agréés par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation.

Nom du médiateur : ANM CONSO

Adresse : 2 Rue de Colmar, Vincennes, France (94300)

Site Internet : www.anmconso.com